

des Douanes payait les primes et les défalquait de son revenu. Tous les hommes d'affaires des deux côtés de la Chambre conviendront que ce n'était pas là la bonne manière de tenir les comptes publics; règle générale, ceux-ci ne mentionnaient point les primes sur le fer. En ténillétant le rapport de l'auditeur général, on pouvait découvrir, dans l'aperçu qu'il donnait de l'administration du ministère des Douanes, qu'il tenait compte du fait que certains remboursements avaient été effectués ou qu'il mentionnait les primes sur le fer comme des remises. Cela avait peu d'importance tant que la somme des primes payées n'était pas élevée, bien que ce ne fût pas une bonne manière de tenir les livres, que la somme fut minime ou considérable. Mais, lorsque nous nous aperçûmes que nous aurions probablement à verser pour le paiement des primes de forts montants d'argent, pouvant se chiffrer par des millions de collars annuellement, il devint nécessaire de régulariser notre comptabilité et de faire cette entrée sous un autre chapitre des comptes publics; aussi, commençâmes-nous à mettre ces primes sur le même pied que les subventions aux voies ferrées. Nous avons donc imputé les primes sur le même pied que les subventions aux voies ferrées. Nous avons donc imputé les primes sur le fer et l'acier sur ce que l'on appelle le compte des dépenses spéciales qui est à proprement parler, le compte du capital. Je crois que nous avons raison d'agir ainsi. Pourtant, je dois dire, M. l'Orateur, que soit que nous ayons tort ou raison, mon raisonnement n'en souffre pas. La prime sur le fer et l'acier est une quantité négligeable si on la met en regard du chiffre de nos excédents et, sans faire entrer en ligne de compte le montant des primes payées, on en imputant celui-ci sur un compte différent et en le défalquant de l'excédent, le résultat est virtuellement le même: un enchaînement de jolis surplus à l'honneur du gouvernement libéral.

On trouve parfois des gens qui s'étonnent que nous contractions des emprunts au cours d'un exercice pendant lequel nous prétendons que les affaires publiques sont prospères. Ces personnes ne peuvent pas comprendre que cela soit nécessaire. Pourtant,

même dans les entreprises individuelles, des circonstances se présentent qui rendent des emprunts nécessaires pour faire face à des besoins urgents, lors même que les affaires sont florissantes. Il en est ainsi pour l'Etat. A certaines époques, les encaissements dépassent les déboursments, et alors nous accumulons un fort surplus. Parfois, cependant, les recettes qui sont considérables comparativement à celles des périodes correspondantes des exercices antérieurs, ne suffisent pas à équilibrer les dépenses du moment. Quand cela se présente, il faut recourir à des emprunts temporaires à brève échéance. C'est pourquoi nous avons contracté quelques-uns de ces emprunts au cours du dernier exercice. Le premier janvier dernier, £1,250,000 sterling d'effets publics étaient en souffrance. Nous les avons renouvelés, à Londres, pour six mois au taux de 3½ pour 100. Cet intérêt est un peu plus élevé que celui que nous payions précédemment. Cependant, tous les hommes d'affaires savent que depuis quelque temps l'état du marché monétaire est mauvais et que, en égard à cela, le taux était raisonnable.

Depuis un mois ou deux notre revenu s'est accru si rapidement que nous avons été en état de racheter quelques-uns de ces effets avant leur échéance. A l'époque de l'emprunt, nous ne pouvions prévoir, cela va de soi, l'accroissement du revenu qui s'est produit. Mais nous avons déjà racheté quelques bons du trésor de manière à n'en laisser que pour £950,000 en circulation. Ils seront payables le premier juillet et nous espérons solder la différence grâce au surplus des recettes.

J'aborderai maintenant la question des emprunts dont l'échéance est proche. S'il ne s'agissait que des dépenses courantes, nous n'aurions pas à nous présenter avant longtemps sur le marché monétaire de Londres, sans pour des emprunts temporaires à faire de temps à autre, ainsi que je l'ai expliqué. Mais, il faut considérer, outre les comptes courants, les emprunts à échéance, contractés il y a plusieurs années mais qui écherront dorénavant de temps à autre. J'ai un relevé de ceux dont l'échéance est proche et je le sou mets à la députation :